

Les Belges de l'étranger

aux élections fédérales de 2007




Le Mouvement Réformateur a toujours été à la pointe de la défense des droits des Belges résidant à l'étranger. En plus de l'octroi du droit de vote pour les législatives de 1999, nous avons obtenu, grâce à la détermination de nos parlementaires, la reconnaissance de la double nationalité. Nous veillerons à ce que cette mesure entre en vigueur rapidement. Une de nos prochaines priorités : concrétiser l'octroi du droit de vote des Belges de l'étranger pour les élections régionales de 2009.

En juin prochain, vous aurez à nouveau la possibilité d'exercer votre droit de vote pour choisir vos représentants à la Chambre et au Sénat. Si ce n'est déjà fait, inscrivez-vous avant le 1er février auprès du poste diplomatique ou consulaire de votre pays de résidence afin de pouvoir exprimer votre voix. Nous comptons sur vous.

Merci pour votre confiance.

Didier REYNDERS,
Président du Mouvement Réformateur

MRI



Les Belges qui résident à l'étranger en raison de leurs activités professionnelles ou d'un choix personnel sont des compatriotes à part entière, avec les mêmes devoirs et les mêmes droits, dont celui de voter, que ceux qui vivent dans notre pays.

Le Mouvement Réformateur a toujours reconnu cette réalité. C'est pourquoi les Libéraux ont entamé il y a fort longtemps la lutte pour que nos compatriotes vivant à l'étranger – 500.000 personnes, même si toutes et tous ne remplissent pas les conditions indispensables pour participer à un scrutin – aient le droit de voter.

Le MR a obtenu dans ce domaine des avancées considérables, devant souvent vaincre d'extraordinaires réticences de la part de ceux qui étaient et sont parfois encore dogmatiquement convaincus qu'une ou un Belge votant dans un autre pays est systématiquement libéral. Curieuse appréciation des choses.

Il est également évident que des Belges qui font la renommée de notre pays à l'étranger ont aussi, à travers leurs votes, un droit de regard sur le fonctionnement de nos institutions.

Ce sont finalement Louis Michel et Antoine Duquesne qui, en 1999, ont rendu possible et plus simple le droit de vote des Belges résidant à l'étranger. Plus de 100.000 expatriés ont ainsi pu voter lors des élections de 2003.

Nous déployons aujourd'hui des efforts pour que les règles soient encore simplifiées. Pour les élections régionales, le MR a déposé plusieurs

propositions de loi octroyant le droit de vote aux Belges de l'étranger mais il continue à se heurter à l'opposition d'autres formations politiques, qui agissent par pur calcul stratégique. Le MR met tout en œuvre pour que ce dossier aboutisse pour les élections de 2009.

Il est important de rappeler ici que ce sont les efforts des Libéraux qui ont permis de rencontrer une revendication essentielle de beaucoup de Belges de l'étranger : la double nationalité, dont l'interdiction a été supprimée en décembre 2006 dans le Code de la nationalité. Dès lors, les Belges qui choisissent une nouvelle nationalité pourront conserver leur nationalité belge dès que l'Arrêté Royal qui doit mettre en vigueur cette modification aura été proposé par la Ministre de la Justice.

De même, toujours grâce à la détermination des mandataires MR, l'obligation de déclaration décennale de nationalité qui existait dans le chef des Belges nés à l'étranger et qui ont eu leur résidence principale et continue à l'étranger de dix-huit à vingt-huit ans a été supprimée par cette loi.

La participation du MR au pouvoir a permis à la Belgique de faire entendre sa voix au niveau européen et dans le monde : présidence européenne, réformes fiscales, introduction des intérêts notionnels, participation au Conseil de sécurité des Nations Unies...

En 2007, il est important que les Belges résidant à l'étranger puissent exprimer leur voix et participer aux élections législatives importantes pour la Belgique.



Daniel DUCARME,
Président du MRI



Vous résidez à l'étranger et vous possédez la nationalité belge ?

N'oubliez pas de vous inscrire auprès du poste diplomatique ou consulaire de votre pays de résidence avant le 1^{er} février 2007 ou, si vous étiez déjà électeur en 2003, de confirmer votre choix auprès de ce poste pour la même date.

Vous avez de la famille qui vit à l'étranger ? Faites passer le message.

Le retour des Libéraux au pouvoir en 1999 a enfin permis d'octroyer le droit de vote aux Belges qui vivent à l'étranger et qui souhaitent participer à la vie politique de leur pays d'origine.

En 2003, plus de 114 000 personnes ont pu s'inscrire au vote.

La procédure d'inscription dans les registres consulaires de population est **simple** et **gratuite**. Elle permet de disposer non seulement du droit d'exprimer un choix politique, mais elle facilite aussi les services que peuvent délivrer l'ambassade ou le consulat. En cas d'assistance humanitaire urgente, le travail du poste diplomatique est facilité si vous êtes repris dans leur registre.

Pour vous inscrire, vous devez prouver que :

- vous êtes de nationalité belge
- vous n'êtes plus domicilié en Belgique
- vous résidez dans le pays d'inscription

A partir du moment où vous êtes inscrit, le vote est obligatoire.

Pour plus d'informations, consultez le site des Affaires étrangères www.diplomatie.be/fr/services/inscription.asp ou contactez votre poste diplomatique ou consulaire.

Comment voter ?



C'est très facile. Pour permettre à chacun de trouver le moyen le plus adapté de voter, 5 possibilités ont été prévues:

- par correspondance
- en personne en Belgique
- en personne dans le poste diplomatique ou consulaire
- par procuration en Belgique
- par procuration dans le poste diplomatique ou consulaire

Il vous faudra choisir librement une commune de rattachement. Ce choix est important en ce qu'il détermine la circonscription (Bruxelles-Hal-Vilvorde, Brabant wallon, Liège, Namur, Luxembourg ou Hainaut pour la Chambre, Bruxelles-Hal-Vilvorde, Wallonie ou Flandre pour le Sénat) et donc les candidats pour lesquels vous pourrez voter. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site :

www.diplomatie.bel/fr/elections/



Ambassade de Belgique
9, Rue de Tilsitt
75040 Paris Cedex 17

Plus d'infos ?

Nous vous invitons à consulter notre site www.mr.be, vous y trouverez toutes les informations nécessaires.

N'hésitez pas à nous poser vos questions par téléphone au +32(0)2/500.35.11 ou par Email à l'adresse suivante : mr@mr.be